L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 DECEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
G. F. WEISSE, B. DUFOUR,
E. DUVERGER, F. HARDY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN 24 DECEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine, à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] — A 10 1/2 heures, 77, rue [illegible] — Vente de marchandises sèches.

[illegible] — A 10 1/2 heures, encoignure St [illegible] & Chartres — Articles de fantaisie pour cadeaux.

[illegible] Tourné & Dumas — A 10 1/2 heures — Meubles, [illegible] jouets, vins, &c.

[illegible] N. Vignié — A 10 1/2 heures, rue Ste Anne, entre Ste Claude et Remparts — Un mobilier.

Convention commerciale du Sud.

La convention commerciale du Sud, qui [illegible] après une session de six [illegible] de Savannah, se composait [illegible] de délégués, parmi lesquels [illegible] quelques uns des noms [illegible] du Sud. Nous avons jugé [illegible] en détail le compte-rendu [illegible], mais nos lecteurs nous [illegible] de résumer pour eux les résolutions que l'assemblée a votées et les mesures qu'elle a recommandé l'adoption.

[illegible] et le commerce sont les principaux éléments de notre prospérité. Le [illegible] un service hebdomadaire de [illegible] de 20,000 tonneaux, entre la [illegible] et Milford-Haven, en Angleterre [illegible] recommandé M. A. Dudley [illegible] brochure, sera, s'il s'exécute [illegible] utile aux intérêts commerciaux [illegible] politiques du Sud. Ces steamers, [illegible] certains, transporteront [illegible] autant de produits du Sud qu'en [illegible] près de 300 navires à voiles de [illegible]. Ils apporteraient dans [illegible] du monde entier une modicité [illegible] table, dont bénéficieraient principalement les Etats à esclaves : malle-poste, voyageurs [illegible], articles de luxe [illegible] Australie, de la Chine, des Indes, du Japon [illegible] Amérique Centrale et de l'Amérique [illegible] Mexique, des Antilles, de la Californie [illegible] de la baie de Chesapeake [illegible] de cet immense transport [illegible] courriers entre l'Amérique et [illegible] France, l'Allemagne ainsi que [illegible] l'Europe. Dans le cas de guerre, [illegible] de formidables forteresses [illegible] seront auprès de ces [illegible] vapeurs de nos jours? [illegible] de géants.

[illegible] commerciale appela chaleureusement [illegible] de M. Mann et dit que le Sud [illegible] l'entreprise dont nous venons [illegible] comme éminemment [illegible] à chaque citoyen [illegible] qu'une action afin que [illegible] à l'œuvre conservatrice [illegible] commercial des [illegible] du jour où le projet [illegible] alors leurs propres [illegible] viendront sans être forcés [illegible] intermédiaire, [illegible] aux centaines de millions [illegible] annuellement à des Etats [illegible] manifestement hostiles.

[illegible] ligne de steamers [illegible] Etats-Unis et l'Amérique du [illegible] successivement es [illegible] ports des Antilles, du [illegible] et des autres Etats de l'A[illegible]. Aux Etats Unis le dernier [illegible] sortie, et le premier [illegible] Savannah. Le Sud a [illegible] direct à la création de ce [illegible] la Convention invite [illegible] la compagnie la [illegible] demande pour [illegible].

[illegible] sa prospérité sur des [illegible] et durables, doit établir [illegible] avec tous les pays qui [illegible] contre les siens. [illegible] faut des marins. La [illegible] aux législatures des [illegible] de fonder des écoles [illegible] gens puissent s'instruire [illegible] navigateur. Il serait urgent [illegible] législatures encourageassent l'industrie des constructions maritimes, [illegible] l'architecture navale aura fait assez [illegible] Sud pour [illegible], nous aurons fait un [illegible] commerce.

[illegible]

[illegible] La Convention recommande [illegible] une partie de leur co[illegible] machine ingénieuse qu'a [illegible] de Mobile. Elle engage [illegible] et industrielles à organiser [illegible].

[illegible] d'un railway entre le Mississippi [illegible] par le Paso, serait extrêmement [illegible] au Sud. Il conviendrait que le [illegible] œuvre d'une compagnie particulière [illegible] gouvernement général. Ce [illegible] au patriotisme non [illegible] du Sud mais de toutes [illegible] chemins de fer du Sud.

[illegible] dont l'existence aura [illegible] résultats inappréciables, est [illegible] de Panama. La Convention [illegible] de conclure avec la compagnie [illegible] le transport de la malle [illegible] voie de l'isthme.

[illegible] législature du Kentucky [illegible] nécessité de relier la baie [illegible] Ohio et au Mississipi au [illegible] de fer entre Louisville et [illegible] seule lacune qui existe [illegible] la chaîne de communication.

[illegible] a chargé une commission [illegible] les plus éminens de préparer une série d'ouvrages classiques à l'usage des écoles et des collèges du Sud. Le représentant de la Louisiane dans la commission est M. Charles Gayarré. Les législatures [illegible] sont invitées, lorsque les ouvrages [illegible] seront publiés, d'en ordonner [illegible] dans les écoles publiques. Les [illegible] sont priées d'engager [illegible] dans les collèges du Sud [illegible] du Nord. Ou leur reprochent [illegible] même temps de soutenir de [illegible] du Sud, celle du Nord [illegible] institutions.

[illegible] que l'intérêt du Sud [illegible] projets des fressoi[illegible] qu'il dirige des émigrants [illegible] afin de l'attacher aux [illegible].

[illegible] résolutions invitent nos représentants [illegible] Congrès à s'assurer si le Sud [illegible] d'armes, si le gouvernement [illegible] défense de nos côtes et s'il ne [illegible] pas d'établir des arsenaux dans [illegible] de nos ports.

[illegible] réunion de la Convention aura lieu à Knoxville, dans le Tennessee, le [illegible] prochain.

Arrivages du [illegible] — Les principaux [illegible] arrivés hier et comprennent: 13,851 [illegible] — 457 boucauts de sucre — [illegible] barils mélasse — 525 boucauts tabac — [illegible] barils farine — 2,644 barils whisky; 1 502 [illegible] — 1,400 barils ou tierces lard; [illegible] 1457 boîtes fromages — 710 [illegible] 267 colis beurre — 10 902 [illegible] 1304 sacs avoine — [illegible] 600 [illegible].

AUX CONTRIBUABLES. — L'assesseur du 2me [illegible] les plus lents contribuables qui [illegible] imprimés à les remplir et à les [illegible] d'ici à trois jours, à son bureau, [illegible] de la Bourse. Il sera obligé de [illegible] un peu au hasard, le chiffre [illegible] qui négligeront ou refuseront [illegible] déclaration conformément [illegible].

CHEMIN DE FER DE JEFFERSON ET DU LAC. — [illegible] annuelle des directeurs de cette compagnie aura lieu le 5 janvier, au No 18, [illegible] Baronne. Voir aux avis.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Rempruntées des steamers.

Vicksburg, 23 déc. — Le Natchez est passé ici à une heure et l'Eclipse à 6 heures — tous deux se rendant à la Nouvelle-Orléans.

D. P. Scanlan & Co. — Cette maison a d'admirables séries sur lesquelles nous appelons de nouveau l'attention des dames de notre ville. Nous signalerons aussi les dentelles, broderies, manteaux et chapeaux des Nos 12 et 14, rue de Chartres.

Noel! Noel! — Le cri de [illegible] de la France du moyen-âge sera, aujourd'hui et demain, dans la bouche de tous les bambins qui visiteront le salon de jouets de MM. Leon & Pinsard, encoignure Royale et Bienville. L'assortiment de jouets de cette maison est des plus complets et mérite de fixer l'attention des personnes qui ont des cadeaux à offrir aux enfants.

J. Collon, coin Royale et Ste-Anne. — Cette maison vient de recevoir par les derniers arrivages un grand assortiment de jouets, ménages et meubles pour enfants, ainsi qu'un nouvel envoi de mercerie, articles de fantaisie, passementerie, parfumerie, fourrures, manteaux, lingerie, etc. Voir aux annonces.

Bazar de Variétés. — M. Ant. Payen, 8 rue Ste-Anne, maison Pontalba, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il vendra à des prix réduits, à cause de la saison avancée, son grand et magnifique assortiment de mercerie, parfumerie, ganterie, bonneterie, coutellerie, jouets d'enfants, objets de toilet te, etc. Avis à ceux qui ne se sont pas encore prononcés sur le choix des étrennes qu'ils doivent donner.

Cadeaux de Nouvel An. — F. Roberts, 20 rue du Camp, appelle l'attention du public sur son magnifique assortiment de montres, porte-monnaie, articles en papier mâché et objets de fantaisie en général. Ses articles de parfumerie sont également irréprochables. Nous invitons nos lecteurs à visiter son magasin.

Cirque de Spalding & Rogers. — Nous appelons l'attention sur une grande annonce de MM. Spalding & Rogers insérée plus loin. On verra qu'ils ont réuni en une seule compagnie leurs trois célèbres cirques et qu'ils donneront leurs représentations au nouvel amphithéâtre de la rue St-Charles, dont l'ouverture est fixée à samedi prochain.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil de Ville.

Aldermen. — Réunion à sept heures. M. Pujol occupe le fauteuil.

M. Place retire la lettre de démission qu'il avait présentée.

MM. Wiltz et Place expriment leurs regrets de ce qui s'est passé à la dernière séance.

Message du Maire recommandant fortement d'augmenter la police. — Soumis au comité de dépenses. — Le Maire dit qu'il est impossible de maintenir l'ordre avec le nombre actuel d'hommes de garde; il lui faudrait 400 hommes. Le message demande également un cheval pour le chef de police.

Résolution des Assistants déclarant que les maisons situées dans les "fire limits" seront les seules dont les [illegible] devront être faits à l'épreuve du feu. — Adoptée.

Résolution allouant certaines sommes pour diverses dépenses, pour les quatre premiers mois de 1857, afin de ne pas attendre le budget, qui ne peut être dressé avant que les tableaux d'assessment soient achevés. — Adoptée.

La modification des Assistants à l'ordonnance pour taxer les revenus, etc., est adoptée.

Les deux Conseils se réunissent et élisent M. Artemon Hill assesseur du Premier District, en remplacement de M. G. W. Wright qui a refusé la place.

Le Conseil s'ajourne.

Aldermen Assistants. — Réunion à sept heures. Message du maire relativement à l'augmentation de la police. — Le Conseil vote la résolution (sept contre trois) puis la dépose sur le bureau.

Résolution de M. Holland mettant quinze cents piastres à la disposition du maire. — Adoptée.

Résolution de M. Holland, allouant au chef de la police vingt-cinq piastres par mois pour un cheval. — Soumise au comité.

Le trésorier annonce qu'il y a $12,367 77 en caisse.

Lettre du voyer donnant ce que coûteraient des réparations dans la salle où siège le recorder Fabre. — Soumise au comité.

Le Conseil décide que le comité de finances devra choisir la personne qui aidera l'avocat de la ville dans le procès de la balise que M. Michel Aimes intente à la corporation.

Rapport du comité de finances recommandant que la ville soit divisée en douze districts d'assessment, qu'on assesse ce soir afin que chaque district ou ses assesseurs [illegible] de taxes perçues. Le [illegible] comité recommandant au Conseil d'accepter la proposition de MM. Nicholson & Co au sujet du pavage de la rue de la Commune, en blocs carrés, depuis la rue Baronne jusqu'à la rue Carondelet.

Le Conseil s'ajourne.

Cour Suprême. — Voici les décrets que la Cour Suprême a rendus, lundi 22 du courant:

Le navire European contre John Gauche, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est maintenu.

[illegible] Wilson [illegible] & Co contre Jean Turcs, app. Appel de la Troisième Cour de District de la N. Orléans. — Le décret est maintenu.

F F Light de l'Ignition, app., contre L. Millaudon. — Appel de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Le décret est renversé.

J B Booth et autres contre Dubois & Nab, app. — Appel de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est [illegible].

Stephen Ivy contre Puig, Mir & Co., app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est maintenu.

Wooley & Lilly contre le bateau à vapeur Mattie Way, ses propriétaires, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est maintenu.

E. Waddell et son mari, app. contre Mlle Judson. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est maintenu.

Simon Hollman contre la ville de la Nouvelle-Orléans, app. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Le décret est maintenu.

A. & F. Remy contre la Municipalité No 2 et autres: la ville de la Nouvelle-Orléans et W. W. King, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Le décret est maintenu.

Les mêmes contre les mêmes (second appel). — Le tribunal ordonne que la Cinquième Cour de District soumette l'affaire à un jury.

Le Juré de Police de la paroisse d'Orléans (rive droite du fleuve) contre Pierre Nougues, app. Appel de la Cour du Sixième juge de paix. — Le décret est renversé.

Mme Vve Jean Jouch (exéc. test.), app. contre Louis F Nezeau. Appel de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Le décret est maintenu.

H. W. Hays, app. contre A. J. Wright. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Le décret est renversé.

Le Bureau de Santé de la Louisiane contre Pooley, Nicol & Co, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — L'appel est mis hors de cour. Les juges Lea et Spofford sont d'opinion que le décret du tribunal inférieur doit être maintenu. (Le juge Merrick n'a pas pris de part à cette décision.)

La ville de la Nlle Orléans contre M. Pratus, app. Appel de la Cour du Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans. — Le décret est renversé.

Walker Reynolds, app. contre Wm N. Batson, le même contre Branford (demande de nouvelle audition de cause). Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — La demande est repoussée.

J. B. Letorey, app., contre John Galpin, J. W. Burbridge & Co. (Nouvelle audition de cause). Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est maintenu et le décret antérieur de la Cour Suprême est annulé.

H. Keane contre W. L. Bramlett et Robert Semple, app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est renversé et le tribunal ordonne une nouvelle audition de cause.

H. Stebeking contre la ville de la Nlle-Orléans, app. Appel de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est renversé.

Wm Silliman contre Mme Urilda Smith, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Le décret est maintenu.

Le navire Rappahannock contre John O. Woolfolk & Co. app. Appel de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Le décret est maintenu.

Miller & Crenshaw contre C. & G. B. Tate, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans. — Le décret est modifié en faveur des demandeurs.

John F. Stone & Co contre C. & G. B. Tate, app. — Appel de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Le décret est renversé en faveur des demandeurs.

Wm D. Miller contre C. & G. B. Tate, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle Orléans. — Le décret est renversé en faveur des demandeurs. — Le juge Spofford n'a pas pris de part à cette décision.

Spectacles de ce soir. — Au théâtre de la Gaîté, deuxième représentation de Gentil, drame. — Au théâtre St-Charles, [illegible], comédie; [illegible], vaudeville; [illegible], vaudeville.

Les Cours de District. — Les [illegible] des accusés de crimes ont commencé hier.

Le jugement de la malheureuse Kitty, accusée d'avoir trempé dans le meurtre de M. Levi [illegible], est renvoyé indéfiniment.

Le jury a déclaré l'esclave George coupable d'avoir [illegible] sa femme, [illegible] de M. Nelson Durand. La peine de mort n'a pas été [illegible]. — George appartient à M. James Hopkins Sr. Il a commis le meurtre le 10 septembre dernier, dans la rue Royale; il ne l'a jamais nié. Joséphine reçut dix-neuf coups de couteau. M. J. Somer [illegible] sa défense.

Henry, esclave de M. W. C. C. [illegible], a été déclaré coupable du meurtre d'Adolphe [illegible]. La peine de mort est [illegible]. Henry se prit de querelle avec la défunte, au café d'un nommé Michel [illegible] au sang. — M. H. St-Paul présentait la défense.

Le juge Robertson a condamné George à être pendu le 3 janvier prochain, entre dix heures [illegible] et midi, en dehors de la prison de paroisse.

Contre des Recorders. — Thomas O'Brien est accusé, devant le recorder Stith, de vol [illegible] à vapeur Peter Dalles. — Condamnation.

L'inspecteur d'abus de confiance porté par Madame [illegible] contre J. C. Baily, est mise hors de Cour. C'est une [illegible].

Jerry Hogan a été envoyé devant la Première Cour de District, sous prévention d'avoir poignardé James McNally, dans une rixe, le 7 du courant, dans la rue St-Jean-Baptiste.

Peter Paul Molloy, accusé d'assaut à main armée par Wm Hopkins, a été [illegible].

Mary Ann Brady, sur qui l'on a trouvé des vêtements volés, a été envoyée à la maison de travail.

A. Bradley, M Glen et J. Kennedy, accusés d'avoir trempé dans le meurtre du malheureux [illegible], ont été, devant le recorder Fabre, mis hors de cour. [illegible] de témoignages contre eux.

Charles Gray est en prison sous prévention d'avoir volé vingt-cinq piastres à M. François Miller, sur Front Levée.

Blessé. — Joseph McCann a été transporté, hier, à l'Hôpital de Charité. Il a reçu un coup de poignard, dans une rixe qui a eu lieu, [illegible] café de la rue Girod. La police a arrêté Thos White et George Fitzsimmons sur qui planent les soupçons. McCann est très grièvement blessé.

Enquêtes. — Le coroner a pratiqué [illegible] dans une maison de la rue Quatrième, la levée du corps d'Adam Kuntz, enfant de trois semaines. Verdict: convulsions.

[illegible]

Verdict: delirium tremens. [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LA VIEILLE FILLE.

LES EPOUSES.

XV.

Claire, lorsqu'elle reçut sa lettre à Louise, trouva cette lettre fort polie, et elle s'en voulut de ce qu'avait à Walter des signes aussi [illegible] en était si faible part. "— Certainement, se dit-elle, mon père blâmerait [illegible] et les tarifs de pruderie, [illegible]"

[illegible]

Mme Varin se fatigua de cet avis, il trouva que ce [illegible] sur les deux jeunes, il lui dit:

— Fais partir, et nous verrons.

[illegible]

— Mais, j'aurai, cela! reprit M. de Varin, [illegible]

[illegible]

Nous dirons dans ces lignes les deux [illegible]

[illegible]

Dépêches

Mon loin de Compiègne, est un château dont il est question dans l'histoire de la célèbre empoisonneuse du XVIIe siècle, la marquise de Brinvilliers. Ce château, c'est le nom de ce domaine, appartient aujourd'hui à un homme d'esprit, M. C..., d'O..., qui vient de faire, d'une manière fort piquante, les honneurs de sa propriété à des visiteurs venus de Compiègne.

[illegible]

Le tout fut déposé à Offément dans l'armoire la plus dramatique qu'on put trouver. Un maçon adroit mura l'armoire, et vingt-quatre heures après vous auriez juré qu'il n'avait pas été ouverte depuis deux siècles.

[illegible]

Une chose regrettable n'avoit point emporté le volume des Causes Célèbres où il est question de cette Brinvilliers. Heureusement, l'érudition de leur guide devait remplacer avantageusement le bouquin absent.

[illegible]

On se passa le bol de main en main. Il était humide; un demi-littérateur dit hardiment qu'il sentait le crime.

Après une pareille séance on avait besoin de prendre l'air. La compagnie quitta la galerie et se répandit dans le parc, tandis que le maître du logis, tout aux émotions de ce spectacle, rangeait le coffret avec l'assistance de son valet de chambre.

[illegible]

Jean affirma à M. C.... d'O.... qu'il était trop modeste, et qu'il s'était dividendé sa qualité de sa petite comédie; mais les auteurs cachés n'écoutaient plus, ils en [illegible] assez, ils ne [illegible] le reste de la [illegible] sur la mystification dont ils venaient d'être victimes.

En gens de bonne compagnie, les mystifiés rirent les premiers d'eux-mêmes et d'excellent cœur. Mais je ne jurerais pas qu'à la première occasion ils ne rendent pas au mystificateur la monnaie de sa pièce.

[illegible]

— [illegible] Louise est heureuse! interrompit Claire; elle peut orner elle-même cet esprit déjà charmant; elle peut se donner la joie de former un élève.... L'amour est-il bon maître?

[illegible]

ATTENTION.

[illegible]

LOTERIES DE SWAN & Co.

Loterie de l'Académie Militaire du Sud

CLASSE [illegible]

Pour être tirée publiquement dans la ville de Mobile, (Ala.) MARDI 30 décembre 1856, sous la surveillance des commissaires.

Plan des nombres simples!!

John Hartell & W. W. McGuire, commissaires.

30,000 billets — 3,000 lots.

Plus d'un lot à chaque dix billets!

MAGNIFIQUES PRIX!

1 lot de	$40,000	1 lot de	1,000
1 do	12,000	10 do	500
1 do	5,000	100 do	100
1 do	2,000	100 do	75
1 do	1,000		

APPROXIMATIONS.

4 lots de $150, approx. de $40,000 sont	600
4 do 125 do 12,000	500
4 do 100 do 5,000	400
4 do 75 do 2,000	300
4 do 50 do 1,000	200
40 do 45 do 500	1800
2000 do 40 do	[illegible]

3,280 lots s'élevant à ... $[illegible]

Billet entier, $10. — Moitié, $5. — Quart, $2 50.

Plan de la Loterie.

[illegible]

ETRENNES.

Cadeaux de Nouvel An.

[illegible]

ETRENNES.

ETRENNES ELEGANTES:

Riches soieries, Dentelles, Broderies et Manteaux.

D. P. SCANLAN & Co., Nos 12 et 14, rue de Chartres, ouvrent aujourd'hui:

350 [illegible] SOIERIES POUR ROBES, dans lesquelles toutes les variétés de robes à volants, et des écrues, brochées, damassées, chinées, [illegible], pour promenade et soirée.

[illegible]

PRESENTS DU NOUVEL AN.
TYLER.

[illegible]

N'oubliez pas le numéro: 130, rue du Canal.
E. A. TYLER.

Lisez ceci!

[illegible]

ET ENFIN

Pour des Habillements faits, DE TOUS CHOIX,

[illegible] ALFRED MUNROE & Co.
[illegible]

Habillements pour jeunes gens, garçons et enfants.

F. MALARD & CO.,
NOS. 50 ET 52 RUE DU CANAL, ENC. VIEILLE LEVEE.

[illegible]

Avec un assortiment général d'habillements pour enfants, garçons et jeunes gens.
F. MALARD & Co. 50 et 52 rue Canal
22 déc— enc. Vieille Levée

65 .... rue de Chartres 65
ENCOIGNURE BIENVILLE.

JOUETS. JOUETS.

Jules Bohec.

[illegible]

A. BARRAUD & Co.,
122, rue du Canal, (Maison Touro)

[illegible]

SPECIALITE.

133, Encoignure Bourbon et St-Louis, 133.

Mme P. LAFARGUE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle a de recevoir un [illegible] stock de DENTELLES.

Présents de Nouvel An.

L'ouvrage offre, à très bon marché, des [illegible], des broderies, manteaux, fourrures, mantilles et [illegible], pour clore son stock d'hiver.
THEODORE D'ANZIGER,
encoignure Bienville et Orléans, et No 97, rue du Cirque.

Etrennes. Etrennes.

[illegible]
A. GARDAN & [illegible]

[illegible] BIJOUTERIE, JOAILLERIE,
[illegible]
F. N. RIVIERE.
[illegible]
DES DAMES DE LA LOUISIANE.

[illegible]

ETRENNES!

Présents de Nouvel An,
No 9, RUE DU CAMP.

Montres, bijouterie, articles de fantaisie et argenterie.

DILLON & HOVE [illegible]

[illegible]

DES ETRENNES.

[illegible]

Marchandises nouvelles
POUR
PRESENTS DU NOUVEL AN

Vêtements d'hiver

LEIGHTON & BARBOT.
ENCOIGNURE CANAL ET St-CHARLES

[illegible]

A. CANDIDE,
Rue Chartres, 36, près Conti.
SPECIALITE DIAMANTS.

Bijouterie française.

[illegible]

Grande Exposition
D'ARTICLES pour ETRENNES.
[illegible], 240, rue Royale.

[illegible]

G. LAVIE, [illegible] St-Charles, No 21.

[illegible]

Avis aux Dames.
MAISON J. COLLON,
Encoignure Royale et Ste-Anna,

[illegible]

Grands vins de Bordeaux.

[illegible]

LEON GIROUX,
123, RUE DU CANAL,

[illegible]